



montpellier
Méditerranée
Métropole

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Montpellier Méditerranée Métropole

Règlement graphique

Pièce F

Stationnement

PLAN

Echelle 1 : 20 000 ème

50 Mètres

LEGENDE

Stationnement

-  Secteur au sein duquel le stationnement en sous-sol est interdit
-  N1 : secteur situé à moins de 500 mètres d'un moins deux arrêts (gare/tram/tramibus)
-  N2 : secteur situé à moins de 500 mètres d'un arrêt (gare/tram/tramibus)

Habillage du plan

-  Parcelle
-  Bâti
-  Limite de commune

